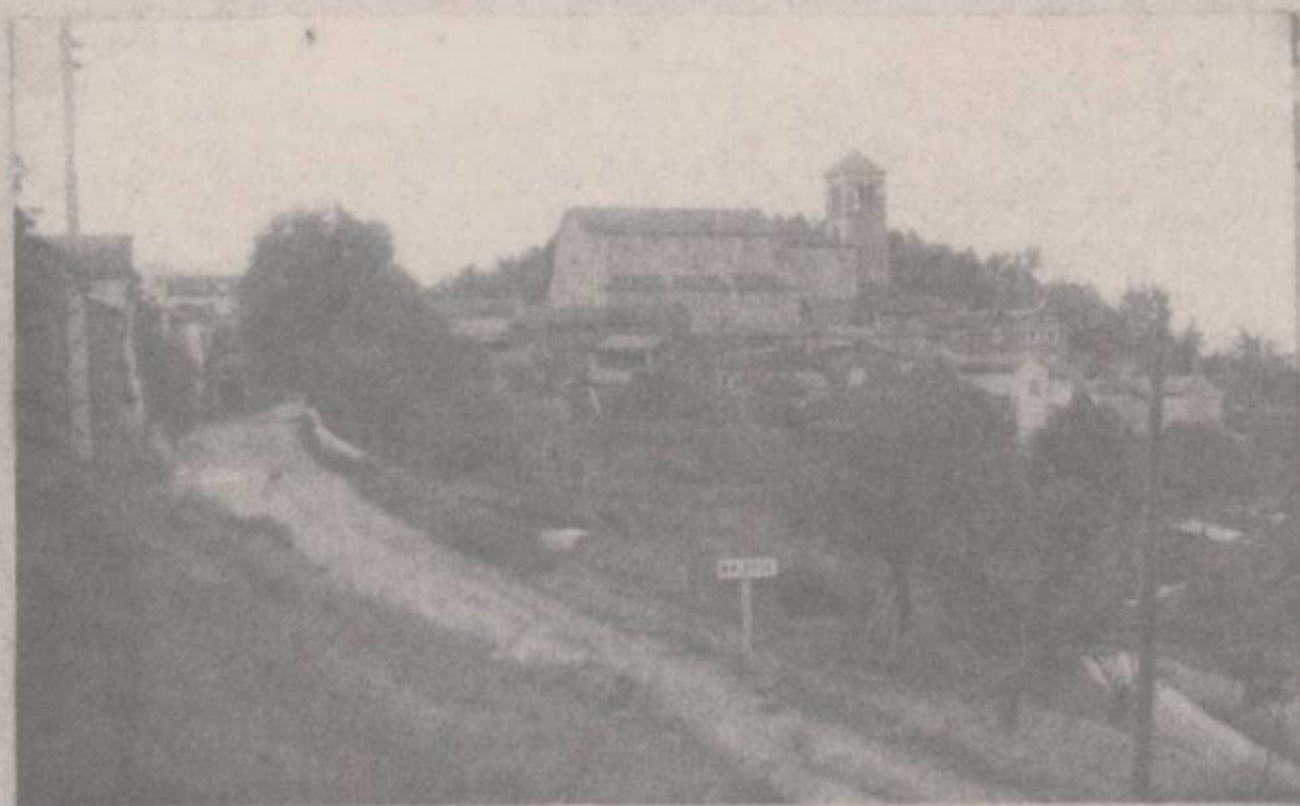


**COMMUNE  
DE  
MALBOSC**



**- INFORMATIONS**

**MUNICIPALES -**

**N°11**

**JANVIER 1980**

## PRESENTATION

En ce début d'année, je viens vous présenter le n°11 "d'information municipale", ainsi que mes voeux les meilleurs pour cette année 1980.

Vous allez pouvoir prendre connaissance des événements municipaux de ces trois derniers mois et, sans plus attendre, je vous dis bonne lecture.

Votre adjoint: Jean-Paul MANIFACIER

---

## SOMMAIRE

- Page : 1 - Présentation  
- Sommaire  
- Etat civil 1979  
- Modification liste electorale
- 2 - Le mot du Maire  
- Comité des fêtes
- 3 - Réunion du conseil (11 Octobre)  
- Zone périphérique du parc des cévennes
- 4 - Taxe de ramassage des ordures ménagères

---

## ETAT CIVIL DE L'ANNEE 1979

Ceci concerne les habitants de la commune ou les personnes qui en sont originaires.

### NAISSANCES:

- Roselyne BENOIT, fille de Gérard BENOIT et de Madeleine GARIDEL.
- Virginie FERMENT, fille de Yvon FERMENT et de Marie-Hélène HOURS.
- Annick MANIFACIER, fille de Michel MANIFACIER et de Marie-Claire GARIDEL.
- Clara Justine PERRIN, fille de Mr et Mme PERRIN (les Escoussous)
- Maria PIALET, fille de Guy PIALET et de Danièle ALLEGRE.

### MARIAGES:

- Nadine GARIDEL de Mourèdes avec Jean-Marie VIALE d'AUJAC.
- Yvette MICHEL de St FLORNT avec Dany-Serge FRANCOIS de Chabanne.

### DECES:

- Louise CHAMBOREDON - Malbosc
- Simone MAZEL, épouse ANJOLRAS - La Loubatière.
- Paul PASSERON - La Fermigère.
- Léopold POUDEVIGNE - Sabuscle.
- André RUBERT - Fabre.

Pour la commission "information"

Jean-Paul MANIFACIER

---

### Liste Electorale:

Voici les modifications enregistrées au 31 Décembre 1979.

### INSCRIPTIONS:

- COUBE Régine - Fabre
- DURAND Pierre - Gorge
- LACHGAR Honorine - Chabanne
- MALNUIIT Jocelyne - Les Escoussous
- OZIOL Marie-Renée

### RADIATIONS:

- CHAMBOREDON Louise (décédée)
- RUBERT André (décédé)

Pour la commission de la liste electorale:

Gabriel FRANCOIS

## LE MOT DU MAIRE

Chers administrés

Lorsque vous lirez ces lignes, l'année 1980 aura commencée, donc je vous adresse à tous et bien sincèrement mes meilleurs voeux pour cette année nouvelle. Que chacun d'entre vous voit ses désirs réalisés. Ce sera peut-être dur dans la situation difficile que connaît notre pays avec l'inflation galopante que nous connaissons. En effet, les prix ne cessent d'augmenter et il est bien évident que pour faire faire les mêmes travaux, il faut toujours plus d'argent et c'est encore et toujours le contribuable qui est touché. C'est tout de même ralant de voir que les plus riches sont encore plus riches et les pauvres encore plus pauvres, que de grandes sociétés perçoivent d'énormes aides financières se chiffrant par milliards et les communes pauvres comme la notre quelques milliers de francs. Cela changera-t-il un jour ? Oui si les électeurs veulent vraiment, non s'ils continuent comme le fait un trop grand nombre, ils conservent des oeillères. L'avenir nous l'apprendra.

En attendant, pour parler de chez nous, nous avons eu l'apparition de la neige et pour la première fois nous avons utilisé notre chasse-neige sans avoir à attendre le bon plaisir de l'équipement ou d'une entreprise extérieure. Les résultats sont bons et je pense qu'avec la pratique ils seront encore meilleurs. Voilà au moins une dépense qui sera appréciée. ( Je signale en passant que ce chasse-neige vaut actuellement 200.000 anciens francs de plus qu'au moment où nous l'avons acheté. ) D'autres mairies du canton ont suivis notre exemple.

Le repas des personnes âgées a été remis à une autre date à cause du mauvais temps, ce que d'ailleurs de nombreuses personnes nous ont su gré.

Vous trouverez plus loin un extrait d'une réunion qui s'est tenu à PRIVAS entre les communes dépendant de la zone périphérique du parc des Cévennes. Vous pouvez constater que dans la mesure de nos moyens nous nous efforçons de défendre les intérêts de la population.

Au terme de ce petit mot je vous renouvelle encore mes meilleurs voeux en me faisant l'interprète du conseil municipal.

Votre Maire: Noël GARIDEL

---

## COMITE DES FETES

C'est le 29 Septembre, que les travaux de la future salle du comité des fêtes ont débutés; ils se sont poursuivis les samedis suivants, selon la clémence du temps.

Janvier et Février devraient nous permettre d'avancer pas mal, ceci à la faveur de la trêve des battues au sanglier; en effet la réussite d'une telle entreprise dépend d'un effort collectif. Si la municipalité a permis par un starter financier le démarrage, ( 5.000 F de matériaux ) nous devons tous fournir l'énergie nécessaire à l'alimentation du moteur, la qualité de l'animation et de la vie de la commune en dépend.

Il y avait beaucoup de monde à la partie de loto dimanche 30 Décembre. Nous remercions tous les participants qui ont assuré la réussite de cette soirée; rendez-vous prochainement pour le grand concours de belote.

Pour le comité des Fêtes:

Pierre DURAND

---

REUNION DU CONSEIL (II Octobre 1979)

( Complément )

Dans le compte-rendu de la réunion du II Octobre 1979, il a été omis de signaler une décision prise par le conseil municipal.

En effet, à l'unanimité des présents (absents: GARIDEL Maurice, MANIFACIER Jean-Paul, MEYNADIER Adrien), Mme OZIOL Josette a été désignée pour faire le ménage de la salle de classe de l'école de MALBOSC pendant la période scolaire.

Elle sera payée en fonction du nombre d'heures effectuées, au taux du salaire minimum (S.M.I.C ).

Pour la commission "information" :

MANIFACIER Jean-Paul

---

ZONE PERIPHERIQUE DU PARC DES CEVENNES:

Ci- dessous, un extrait du procès-verbal d'une réunion qui s'est tenue à la Préfecture et concernant les communes comprises dans la zone périphérique du parc des Cévennes.

Cet extrait fait état des interventions que j'ai faites et qui intéressent particulièrement les gens de la Commune. Le procès-verbal en entier est visible à la Mairie.

I - ACTION AGRICOLE:

Concernant les taux de subventions appliqués aux diverses actions agricoles, M. JOURDAN pense que certains ne sont pas suffisamment attractifs, notamment pour ce qui est du débroussaillage. Il indique qu'en Lozère les taux sont plus forts.

M. RAMUS rappelle que les taux de subvention se situent en général entre 35 % et 50 % et que ces opérations peuvent aussi être financées sur des crédits provenant de programmations "normales" (Massif Central notamment).

M. GARIDEL précise que certains propriétaires du Gard ont pu se procurer des clotures à un prix plus avantageux que les ardéchois. Il s'étonne par ailleurs du taux de 50 % annoncé, les subventions ayant à sa connaissance été accordées jusqu'à présent à 35 %.

M. le Préfet propose que pour la zone périphérique soit appliqué le même taux de subvention en Ardèche que dans les autres départements de la zone.

M. GARIDEL pose ensuite le problème des crédits affectés pour la rénovation de la chataigneraie. En effet, seuls les agriculteurs qui adhèrent à VIVACCOOP peuvent en bénéficier. Or 90 % des agriculteurs n'adhèrent à aucun organisme.

M. RAMUS précise que l'Etat intervient en effet essentiellement par le canal des coopératives, les agriculteurs libres ne peuvent pas bénéficier de ces crédits.

M. le Préfet précise cependant que les agriculteurs qui ne désirent pas adhérer à une coopérative pourraient créer entre eux une autre structure (groupement de producteurs...).

II - VOIRIE RURALE:

M. le Préfet indique que la voirie rurale est un élément fondamental des programmations "zone périphérique".

M. GARIDEL signale que le CD 216 qui relie LES VANS à MALBOSC est en très mauvais état. Le prolongement de cette route dans le département du Gard est par contre en très bon état.

Votre Maire: Noël GARIDEL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES  
REPARTITEURS AU SUJET DU RAMASSAGE  
DES ORDURES.

Le conseil municipal et les répartiteurs se sont réunis le 3 Novembre afin de décider de la répartition des frais de ramassage des ordures. Etaient présents:

Jean-Paul MANIFACIER	Marius CHAMBOREDON	Simeon MAZEL
Jean-Michel TILLY	René DURAND	Claude BOR
Gabriel FRANCOIS	André CHAMBOREDON	Maurice GARIDEL
René THEURET	Pierre LOUCHE	Noël GARIDEL
Georgette THEURET	Mélanie MASSON	Marie-Bé- LADRANGE
Louis OZIOL		

Le montant total des frais de ramassage est d'environ 12.000 NF par an. Cette somme doit être répartie de la manière la plus juste possible entre toutes les personnes concernées par ce ramassage. Toutefois tous les participants à cette réunion sont conscients que les décisions prises ne contenteront pas tout le monde. Mais le maximum d'efforts a été fait pour que la justice soit respectée.

La première question posée a été celle de la distance de chaque maison au point de dépôt des ordures. Exemple: celui qui habite à 500 M du dépôt doit être taxé autant que celui qui n'a que 10 M à parcourir ?

A cette question, les participants ont répondu en refusant de tenir compte de cette distance. En effet, outre les difficultés d'évaluation, les dépôts sont placés de telle façon qu'il est relativement commode pour chacun d'y mettre ses déchets en passant devant.

Trois possibilités de répartition s'offraient alors:

- 1- Imposer la taxe des ordures proportionnellement à la taxe d'habitation.
- 2- Imposer la taxe par maison ouverte, principale et secondaire.
- 3- Imposer la taxe par nombre d'habitants par maison principale et secondaire.

La solution 1 a été refusée à l'unanimité. La raison essentielle de ce refus est qu'on ne tient pas compte de la charge des résidences secondaires. Cette charge représente la moitié de la charge totale du ramassage. (1 ramassage par semaine l'été, 1 par mois l'hiver)

La solution 2 a été refusée à l'unanimité mais 3 voix (Pierre LOUCHE, Maurice GARIDEL, Louis OZIOL)

La solution 3 a été adoptée. Il n'y a pas eu d'abstention.

La taxe de ramassage est donc répartie selon le nombre d'habitants de chaque maison, qu'elle soit principale ou secondaire. Les enfants des résidents principaux d'âge scolaire ne sont pas comptés, afin de favoriser les familles.

Le conseil municipal et les répartiteurs ont ensuite fait la liste du nombre d'habitants pour chaque maison de la commune.

En ce qui concerne les résidences secondaires, dont l'occupation varie souvent, une moyenne du nombre d'habitants a été faite. LES gites, camping, restaurant sont taxés selon leur occupation moyenne également.

Au terme de cette liste, il apparaît que la somme totale de 12.000 nouveaux francs est à diviser par 400 parts. (sauf rectification). La part de chaque habitant principal ou secondaire sur la commune sera donc d'environ 30;00F par an. La liste de l'évaluation du nombre d'habitants par maison peut-être consultée par chacun à la mairie.

La secrétaire de séance : LADRANGE Marie-Béatrice